



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉTRÉCHY

ACTE MODIFICATIF DE LA REGIE DE RECETTES – DECISION N° 11/2024

AVENANT N°2 A LA DECISION DU MAIRE N°12/2019

Le Maire d'ETRECHY,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18-1 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la décision n°10/2017 portant création de la régie de recettes n°24011 pour l'encaissement des produits afférents à l'activité patinoire,

Vu la décision n°12/2019 portant modification de la régie de recettes n°24011 pour l'encaissement des produits afférents à l'activité patinoire,

Vu l'avenant n°1 à la décision du Maire n°12/2019 en date du 12 décembre 2019 portant acte modificatif de la régie de recette de l'activité patinoire

Vu la délibération n°38/2020 du 10 juillet 2020 autorisant le Maire à créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux par délégation du Conseil Municipal

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 20 novembre 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 4 de l'acte modificatif de la régie de recettes instituée par décision du Maire n°12/2019 en date du 17/10/2019 est modifié comme suit :

La régie encaisse les produits suivants : recettes de l'activité de la patinoire et recettes de l'activité de la buvette municipale.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié aux intéressées,

Ampliation adressée au :

- Madame le Sous-Préfet d'ETAMPES
- Comptable de la collectivité

Fait à ETRECHY, le 21/11/2024

Le Maire

Julien GARCIA



Julien GARCIA
Maire d'Étréchy